

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 28 septembre 2004

Messagerie

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 500 000 F en 2004 et 700 000 F de 2005 à 2008 à la Fondation Health On the Net

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 500 000 F en 2004 et 700 000 F de 2005 à 2008 est accordée à la Fondation Health On the Net au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement sous la rubrique 84.99.00.365.31 pour les exercices 2004 à 2008.

Art. 3 Couverture financière

Cette subvention est financée par la part du droit des pauvres attribuée à l'Etat qui est inscrite au budget et aux comptes à la rubrique 84.99.00.494.02.

Art. 4 But

Cette subvention doit permettre de financer le fonctionnement et les activités de la Fondation Health On the Net.

Art. 5 Durée

¹ Cette subvention prend fin en 2008.

² Un rapport d'évaluation sur les activités de la Fondation Health On the Net doit être présenté avant toute demande de renouvellement par le biais d'un projet de loi.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

La Fondation Health On the Net (HON), créée en 1996 et financée initialement par une subvention des Hôpitaux universitaires de Genève lors de sa phase expérimentale, est devenue une actrice majeure au niveau mondial dans le domaine de la promotion de la qualité de l'information médicale sur le Web.

Le présent projet de loi vise à assurer le financement des activités de la Fondation qui ne se prêtent pas à un financement privé, et de la doter de moyens supplémentaires pour l'extension de ses activités à Genève.

2. Rappel historique

Lors d'une conférence internationale « The use of the Internet and World-Wide Web for Telematics in Healthcare » tenue en septembre 1995 à Genève, explorant les risques possibles de l'utilisation non contrôlée des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le domaine médical et de la santé, les experts y participant ont exprimé le besoin pressant de mettre en place une structure permanente, un garde-fou, afin de guider le citoyen et de promouvoir une utilisation efficace des nouvelles technologies pour la télémédecine dans le monde.

La Fondation Health On the Net (HON) a été créée en 1996 sous l'égide du Département de l'action sociale et de la santé pour répondre à ce besoin. Au vu de l'aspect expérimental du projet et des besoins importants en soutien technique pour son démarrage, il avait été décidé de l'héberger aux Hôpitaux universitaires de Genève afin d'y bénéficier de l'infrastructure et de l'expertise disponibles. Le 20 mars 1996, www.hon.ch était le premier site du Web à guider le citoyen ainsi que le professionnel de la santé vers des sources d'informations pertinentes sur Internet.

La mission de la Fondation HON est d'aider les individus, professionnels médicaux et établissements de santé à utiliser le meilleur d'Internet et du Web afin de bénéficier des avantages et de la richesse de cet outil de connaissance et d'éducation.

Ses activités se sont développées selon quatre axes sous la direction du professeur Jean-Raoul Scherrer:

- La conception, la publication et la promotion d'un code de conduite éthique, le HONcode, dont le but est de promouvoir les bonnes pratiques quant à la qualité, la transparence et la crédibilité de l'information médicale destinée aux patients et aux professionnels de la santé. Avec plus de 3 300 sites Web de 67 pays la respectant, la charte HONcode est à ce jour la marque de fiabilité la plus utilisée dans le monde de l'Internet médical et de santé, et est largement reconnue comme un signe de qualité.
- L'accréditation des sites Web qui en font la demande, vérifiant ainsi leur adhésion aux principes du HONcode, et, le cas échéant, les aidant à s'y conformer.
- Une suite de logiciels visant à aider les internautes à formuler des requêtes et à trouver des réponses crédibles dans le domaine de la santé, et ce dans plusieurs langues. Le répertoire médical www.hon.ch et son moteur de recherche spécialisé, HONselect, sont utilisés quotidiennement par 15 000 internautes, ce qui en fait un des principaux outils au niveau mondial.
- L'aide à la conception et l'hébergement de sites Web médicaux genevois.

Par ailleurs, la Fondation HON participe à des projets de recherche scientifique, notamment au niveau de l'Union européenne, pour le développement de la prochaine génération d'outils de validation et de mise à disposition d'information de la santé, en utilisant des technologies avancées telles que le traitement du langage naturel ou l'acquisition automatisée de connaissances. Ces projets de recherche appliquée, complémentaires aux activités de base de la Fondation HON, permettent d'en améliorer les outils mis à disposition des internautes. A terme, ces projets de recherche devraient pouvoir contribuer à la prise en charge des frais d'exploitation de la Fondation.

En juillet 2002, la Fondation HON est la première organisation de ce type à recevoir le statut d'ONG avec statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). L'octroi du statut d'ONG confirme le rayonnement international de la Fondation HON et la positionne comme experte des questions touchant le domaine des nouvelles technologies et la santé.

La gouvernance de la Fondation HON est assurée par une structure à trois niveaux (cf. statuts, annexe 1):

- un conseil de fondation dans lequel siègent des experts internationaux, figures reconnues dans le domaine de l'information de santé (cf. annexe 2), et dont le rôle est de définir la stratégie à long terme et de promouvoir la Fondation. Lors de sa séance de décembre 2002, le conseil de fondation a prôné un élargissement des activités de la Fondation, notamment dans le domaine de la gestion du contenu en information médicale, et a nommé deux coprésidents, l'un chargé de la promotion au niveau genevois, suisse, et européen (professeur Antoine Geissbühler) et l'autre chargé de la promotion au niveau américain et international (professeur Randolph Miller) ;
- un comité directeur qui supervise et dirige la gestion opérationnelle de la Fondation ;
- un directeur exécutif qui gère les opérations de la Fondation.

3. Situation actuelle

Le moteur de recherche Google¹ propose 99 millions de pages du Web contenant le terme « health », et 18 millions contenant le terme « medicine ». Près d'un Suisse sur cinq – 18 %, le plus haut pourcentage en Europe, – utilise Internet pour rechercher de l'information sur la santé². Mais l'information trouvée sur Internet est très variable et peu de sites Web médicaux respectent des critères minimaux de qualité³. Et même si l'information est correcte, elle est présentée en général dans un langage trop érudit pour être facilement assimilable par le patient.

De plus, on assiste à une progression rapide des sites Web médicaux régionaux et de proximité, en particulier en Europe et dans les pays du Sud. Il est donc nécessaire de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à promouvoir la fiabilité et la crédibilité des informations médicales sur le Web et leur accessibilité optimale par les citoyens, patients et professionnels de la santé.

¹ Google : <http://www.google.ch>

² Picker Institute Europe, 2002, échantillon représentatif de 1000 adultes par pays.

³ Patient use of the internet for information in a lung cancer clinic. Peterson MW, Fretz PC. Chest 2002.

Cela est particulièrement important pour Genève où se développe le réseau communautaire d'informatique médicale (e-toile), réseau qui sera un vecteur important d'information médicale. L'expertise de la Fondation HON sera un atout majeur pour en garantir la qualité et la crédibilité. De même, le plan stratégique du système d'information des Hôpitaux universitaires de Genève (STRATIS) prévoit l'intégration progressive du patient dans la prise en charge de son information médicale et pourra bénéficier de l'expertise de la Fondation HON dans le domaine de la gestion des besoins et des ressources en information médicale pour les patients. Enfin, le projet de valorisation des informations de la santé (projet VISAGE) aura besoin pour son pilotage de canaux de diffusion de l'information pour le grand public et pour les professionnels, canaux que la Fondation HON maîtrise bien.

Par ailleurs, Genève se profile comme un pôle d'expertise et de concertation dans le domaine de l'évolution de la société de l'information. Siège de l'Union internationale des télécommunications et de l'Organisation mondiale de la santé, Genève a hébergé le premier Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) en décembre 2003 et accueille régulièrement la conférence Telecom. En marge du SMSI, la Fondation HON a organisé le congrès international Mednet sur le thème « Internet et santé pour tous ». La Fondation HON contribue ainsi au rayonnement de Genève au plan international dans le domaine de la santé sur Internet.

Actuellement, la Fondation HON reçoit une dizaine de demandes d'accréditation de sites Web chaque jour et gère la revue régulière des 3300 sites accrédités, ce qui occupe l'équivalent de trois collaborateurs à plein temps : informaticiens, documentalistes et experts médicaux. Le modèle actuel ne prévoit pas de facturation de cette activité pour les sites non commerciaux, afin de ne pas discriminer l'accès à la certification pour des motifs économiques. La possibilité du financement par des sponsors commerciaux ou par de la publicité a été envisagée mais n'est pas retenue en raison de la difficulté d'éviter des conflits d'intérêts et de maintenir la crédibilité de la Fondation.

Cette activité représente le cœur de métier de la Fondation HON, celle qui en a fait la renommée. C'est autour de cette activité que s'articulent les autres projets, qu'il s'agisse de projets de recherche appliquée financés par les fonds de recherche (Union Européenne, Fonds national suisse) ou celles en relation avec la production, la gestion et la diffusion du contenu d'information de santé, telles que présentées dans ce projet de loi.

4. Caractéristiques du projet de loi

Le projet de loi vise deux buts :

- Assurer le financement de la Fondation HON pour les activités pour lesquelles il n'est pas souhaitable de recourir à des financements privés. Il s'agit en particulier de maintenir l'activité d'accréditation de sites Web médicaux et de promouvoir le code de conduite éthique HONcode. La phase expérimentale étant terminée et l'importance de cette activité démontrée, il s'agit de stabiliser le financement des frais d'infrastructure, d'exploitation et d'accréditation de la Fondation.
- Développer l'accès à l'information de santé par les personnes handicapées, qui représentent des populations particulièrement concernées et souvent mal desservies par les outils de l'Internet. La Fondation HON se propose ainsi d'intégrer de nouvelles interfaces adaptées aux situations d'accès difficile (amélioration de la lisibilité, simplification de la navigation, commande par la voix, lecture automatisée de pages Web) et d'organiser des cours d'initiation à la recherche d'information sur Internet. Cette activité requiert un budget annuel de 85 000 F dès 2005.

5. Conclusions

Le projet présenté par le Conseil d'Etat s'inscrit dans une stratégie de maîtrise des enjeux de la société de l'information dans le domaine de la santé, aussi bien au niveau genevois qu'au niveau international. A Genève, on assiste à une convergence des différents projets stratégiques de l'informatique de la santé (réseau e-toile, STRATIS, VISAGE), projets qui bénéficieront de la plate-forme mise en place par la Fondation HON. Au niveau international où Genève joue un rôle prépondérant, il s'agit de renforcer l'activité de promotion de la qualité de l'information médicale sur Internet et de son accessibilité pour tous.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1. *Statuts de la Fondation Health On the Net*
2. *Membres du conseil de la Fondation Health On the Net*
3. *Code de conduite éthique HONcode*
4. *Rapport de la fiduciaire sur les comptes 2002 avec note explicative*
5. *Comptes 2003 et budgets 2004-2008*
6. *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
7. *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*

FONDATION
HEALTH ON THE NET
(HON)

STATUTS

ARTICLE 1

Sous la dénomination :

"Health On the Net (HON)"

Il est constitué une Fondation de droit privé sans but lucratif, au sens des articles 80 et ss. du Code Civil Suisse et des présents statuts (désignée ci-après par « la Fondation »).

ARTICLE 2

Le siège de la Fondation est à Genève.

Sa durée est indéterminée.

ARTICLE 3

La Fondation a pour but de promouvoir le développement et l'application des nouvelles technologies de l'information, notamment dans le domaine de la santé.

A cette fin, la Fondation pourra, à Genève, en Suisse et dans le monde, engager des chercheurs et des personnes chargées du développement, créer, gérer ou participer à des projets de recherche publics ou privés et à des activités opérationnelles, ou bien encore, investir dans des entreprises nouvelles ou existantes, dont l'activité est en relation avec son but.

Le choix des moyens incombera au Conseil de Fondation.

ARTICLE 4

La Fondation est dotée à sa constitution d'un capital de Sfr. 100,000.--

La Fondation pourra recevoir en tout temps des donations, des subsides, des subventions, des contributions, des allocations, des dons et des legs.

ARTICLE 5

Pour atteindre son but, la Fondation dispose des ressources mentionnées à l'article 4 ainsi que des revenus provenant de ses activités, des ses investissements ou de ses éventuels droits de propriété intellectuelle sur des innovations technologiques.

En règle générale, la Fondation concentrera ses activités sur des projets concrets et bien définis.

ARTICLE 6

Les organes de la Fondation sont :

- a. Le Conseil de Fondation
- b. Le Comité Exécutif
- c. Le Comité Consultatif
- d. Le Contrôleur aux comptes

Le Conseil de Fondation adopte un règlement interne, soumis à l'approbation de l'autorité de surveillance, que précise le mode de constitution, la composition, l'organisation et la compétence des organes de la Fondation.

Le Conseil de Fondation, composé d'au moins 3 membres, est l'organe suprême de la Fondation.

Le Comité Exécutif, composé d'au moins 3 membres, nommés par le Conseil de Fondation, prend les mesures nécessaires pour atteindre le but de la Fondation et en assure la gestion courante.

Le Comité Consultatif, composé d'au moins 3 membres nommés par le Conseil de Fondation, agit en tant que conseiller, en déterminant les domaines à développer et en préparant des propositions concernant les activités à prévoir.

Le Contrôleur aux comptes, nommé par le Conseil de Fondation en dehors de ses membres, vérifie la comptabilité.

ARTICLE 7

Le Conseil de Fondation pourra créer des comités de surveillance afin d'assurer un contrôle supplémentaire pour des projets particuliers. Le Conseil de Fondation déterminera dans chaque cas la composition et les compétences de ces comités.

ARTICLE 8

Le Conseil de Fondation pourra assurer une présence de la Fondation en dehors de la Suisse, sous une forme juridique appropriée permettant d'atteindre le but défini à l'article 3.

ARTICLE 9

Les membres du Conseil de Fondation n'engagent pas leur responsabilité personnelle pour les obligations de la Fondation, qui sont garanties exclusivement par les actifs de la Fondation.

ARTICLE 10

La Fondation est dissoute dans les cas prévus par la loi.

Dans ce cas, les biens de la Fondation sont remis, sur proposition du Conseil de la Fondation, à une ou des institutions dont les buts sont similaires à ceux de la Fondation, sous réserve d'approbation par l'autorité de surveillance, mais ils ne peuvent en aucun cas faire retour à la fondatrice, ni être utilisés en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit à son profit.

En cas de dissolution de la Fondation, aucune mesure de liquidation ne peut être prise sans l'accord de l'autorité de surveillance qui se prononce sur la base d'un rapport motivé écrit.

Genève, le 8 mai 1996

La fondatrice :

Membres du Conseil de la Fondation Health On the Net

Présidents

Co-président : Prof. Antoine Geissbühler

Médecin-chef de la Division d'Informatique Médicale des Hôpitaux Universitaires de Genève et Professeur d'Informatique Médicale à la Faculté de Médecine de l'Université de Genève.

Co-président : Prof. Randolph Miller

Professeur et Directeur du Département d'Informatique Biomédicale de Vanderbilt University, Nashville, USA. Président de l'American College of Medical Informaticians. Ancien président de l'American Medical Informatics Association.

Vice-présidents

M. Michel Carpentier

Ancien Directeur général de la DG XIII, Commission Européenne, Bruxelles.

Dr Donald Lindberg

Directeur de la National Library of Medicine (NLM), Bethesda, USA. Directeur du Bureau National de Coordination pour une Haute Performance Informatique et Communications (HPCC).

Membres

Prof. Ron Appel

Professeur de Bioinformatique à l'Université de Genève et Directeur de l'Institut Suisse de Bioinformatique.

Dr Marion Ball

Professeur adjoint, John Hopkins University School of Nursing. Ancienne présidente de l'International Medical Informatics Association (IMIA). Vice-présidente, First Consulting Group.

Prof. Jan van Bemmel

Recteur de l'Université Erasmus, Rotterdam, Pays-Bas. Président de l'Institute of Medical Informatics. Professeur à la Faculté de Médecine et Science de la Santé, Université Erasmus, Rotterdam, Pays-Bas.

Prof. Denis Hochstrasser

Chef du département de pathologie clinique et Médecin-chef du laboratoire central de chimie clinique, Hôpitaux universitaires de Genève.

Dr Maria Laires

Présidente et directrice executive, European Health Telematics Observatory, Lisbonne, Portugal.

M. Jean-Claude Peterschmitt

Ancien Directeur général, Digital Equipment Corporation – Europe.

Dr Charlie Safran

Président de l'American Medical Informatics Association. Vice-président de l'International Medical Informatics Association. Editeur en chef de l'International Journal of Medical Informatics. Directeur de la société Clinician Support Technology, Inc.

Michèle Thonnet

Chargée de mission au Ministère français de l'Emploi et de la Solidarité pour l'informatisation du système de santé, Paris.

Dr Thomas Zeltner

Directeur de l'Office Fédéral de la Santé Publique, Berne.

La Charte de «Health On the Net» (HON) destinée aux sites Web consacrés à la médecine et à la santé (HONcode) illustre un des principaux problèmes de l'Internet : l'évaluation de la fiabilité de l'information médicale et de santé. Le HONcode a été élaboré par la Fondation HON pour aider à unifier et normaliser la fiabilité des informations médicales et de santé sur le Web. Actuellement traduit en 25 langues, les principes du HONcode soulèvent les aspects d'éthique suivants: [<http://www.hon.ch/HONcode/>].

1. Autorité

Tout avis médical fourni sur le site sera donné uniquement par du personnel spécialisé (diplômé) du domaine médical ou paramédical, à moins qu'une déclaration explicite ne précise que certains avis proviennent de personnes ou d'organisations non médicales.

2. Complémentarité

L'information diffusée sur le site est destinée à encourager, et non à remplacer, les relations existant entre patient et médecin.

3. Confidentialité

Les informations personnelles concernant les patients et les visiteurs d'un site médical, y compris leur identité, sont confidentielles. Le responsable du site s'engage sur l'honneur à respecter les conditions légales de confidentialité des informations médicales applicables dans le pays dans lequel le serveur (ainsi que les éventuels sites- miroir) est situé.

4. Attribution

La source des données diffusées sur le site est explicitement citée avec, si possible, un hyperlien vers cette source. La date de la dernière modification doit apparaître clairement sur la page Web (par exemple: en bas de chaque page).

5. Justificatif

Toute affirmation relative au bénéfice ou à la performance d'un traitement donné, d'un produit ou d'un service commercial, sera associée à des éléments de preuve appropriés et pondérés selon le principe 4. ci-dessus

6. Transparence concernant l'auteur

Les créateurs du site s'efforceront de fournir l'information de la façon la plus claire possible, et fourniront une adresse de contact pour les utilisateurs qui désireraient obtenir des détails ou du soutien. Cette adresse (e-mail) doit être clairement affichée sur les pages du site.

7. Transparence concernant les sponsors

Le support d'un site doit être clairement identifié, y compris les identités d'organisations commerciales et non-commerciales qui contribuent au financement, services ou matériel du site.

8. Transparence concernant la publicité et la politique éditoriale

Si la publicité est une source de revenu du site, cela sera clairement établie. Le propriétaire du site fournira une brève description de la règle publicitaire adoptée. Tout apport promotionnel ou publicitaire sera présenté à l'utilisateur de façon claire afin de le différencier de l'apport uniquement créé par l'institution gérant le site.

ANNEXE 4

HUNZIKER REVISIONS SA

21 MARS 2003

65, rue du Rhône, P.O. Box 1624, 1211 Geneva 1, Switzerland, Tel. (022) 716 30 60 Fax (022) 716 30 75 e-mail: hunziker@span.ch

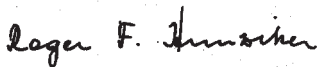
REPORT OF THE STATUTORY AUDITORS**TO THE COUNCIL OF THE FOUNDATION****HEALTH ON THE NET, GENEVA**

In our capacity as statutory auditors, we have examined the accounting records and the annual accounts of The Foundation Health on the Net, Geneva, for the year ended December 31, 2002.

The preparation of these accounts is the responsibility of The Board of the Foundation, and our task is to examine such accounts and to express an opinion on them. We confirm that we comply with the legal prescriptions regarding qualification and independence.

Our examination was performed in accordance with professional standards. We consider that our audit provides a reasonable basis for our opinion. In our opinion, the financial statements comply with the law and the bye-laws of the Foundation.

We recommend that the financial statements submitted to you, closing with an excess income for the year of CHF 150'052.-- be approved.

HUNZIKER REVISIONS SA

Geneva, March 17, 2003
ht3102a.d1g

Enclosures:

Financial statements consisting of:

- Balance sheet at December 31, 2002
- Statement of Income and Expenditure
- Notes to the financial accounts

ANNEXE 5

FOUNDATION HEALTH ON THE NET

GENEVA

BALANCE SHEET AT DECEMBER 31, 2002

(expressed in Swiss francs)

ASSETS	2002	2001
CURRENT ASSETS		
Cash	812	414
Bank	225'188	441'693
Wrapin funds	210'932	0
Receivables	<u>439'456</u>	<u>80'698</u>
TOTAL CURRENT ASSETS	<u>876'388</u>	<u>522'805</u>
FIXED ASSETS		
Computers and support material	240'333	237'616
Less: Depreciation	<u>-240'332</u>	<u>-237'615</u>
TOTAL FIXED ASSETS	<u>1</u>	<u>1</u>
TOTAL ASSETS	<u>876'389</u>	<u>522'806</u>
LIABILITIES		
Wrapin projects	189'782	0
Accounts payable	41'406	36'308
Accruals	8'651	0
FUNDS		
Capital	100'000	100'000
Accumulated reserve	<u>536'550</u>	<u>386'498</u>
TOTAL LIABILITIES AND FUNDS	<u>876'389</u>	<u>522'806</u>

The enclosed notes form an integral part of these accounts

**FOUNDATION HEALTH ON THE NET
GENEVA**

**STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE
FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2002**

(expressed in Swiss francs)

INCOME	2002	2001
Contributions from University Hospitals	500'000	500'000
Contributions from user organisations	61'271	72'847
Donations	2'556	0
Interest	1'171	1'338
Sundry	<u>15'864</u>	<u>0</u>
TOTAL INCOME	<u>580'862</u>	<u>574'185</u>
EXPENSES		
Consultants	112'300	46'449
Salaries	407'334	285'654
Social charges	79'787	47'323
Legal fees and professional fees	1'921	3'204
Accounting fees	6'472	4'000
Audit fees	2'500	10'000
Foundation Inspectors Fee	0	300
Representation fees	0	571
Entertainment	6'982	3'568
Travel costs	4'370	35'355
Council meeting and Conference expenses	21'145	36'332
Office expenses including Subscriptions	11'288	7'486
Computer costs	0	20'217
Depreciation	2'717	17'377
Insurances	0	693
Research costs	388	0
Bank charges	1'096	555
Exchange difference	532	0
Less: Recovered charges	<u>-222'050</u>	<u>-128'761</u>
TOTAL EXPENSES	<u>436'782</u>	<u>390'323</u>
	144'080	183'862
Extraordinary income	<u>5'972</u>	<u>0</u>
EXCESS INCOME	150'052	183'862
BALANCE BROUGHT FORWARD	<u>386'498</u>	<u>202'636</u>
ACCUMULATED RESERVE	<u>536'550</u>	<u>386'498</u>

The enclosed notes form an integral part of these accounts

FOUNDATION HEALTH ON THE NET, GENEVA**NOTES TO THE ACCOUNTS AT DECEMBER 31, 2002**

1. The Foundation was constituted on April 30, 1996 and entered in the "Registre du Commerce" in Geneva on May 9, 1996. It took over the assets and liabilities and own funds of the Association "International Association for Health Information Technology (IAHIT)" from April 15, 1996 and converted CHF 100'000 from the bank balance of the Association at that date to capital of the Foundation.
2. The objective of the Foundation is "to promote the development and application of new information technologies, particularly in the domain of health".
3. The Honorary President of the Foundation Council, Mr. G.O. Segond, exercises his position without remuneration.
4. The Foundation has negotiated a fiscal agreement which exempts it from taxation, such exemption having been decreed by the Geneva authorities on March 31, 1999. Accordingly, no provision has been made.
5. Information required under Art. 663 b of the Swiss Code of Obligations – none to report.

Note explicative pour l'exercice 2002 de la Fondation Health On the Net

Cette note a pour but d'expliquer le bien fondé de la réserve de HON en Cash qui se monte à 536'550 francs pour 2002. Cette réserve comprend aussi la valeur du parc informatique de HON.

Nous devons nous baser sur des appréciations prudentes pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes tel que celles liées à l'incertitude de subventions de HON susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'exercice HON. Il est à noter que cette réserve de 536'550 Francs au 31 décembre 2002 inclut les 500'000 Francs de la subvention HON 2002 du DASS reçue en totalité au 15 janvier 2003.

Projets Européens (1)

HON reçoit une part de son financement de la part de la Communauté Européenne. HON doit avoir une flexibilité financière nécessaire pour répondre aux appels d'offres de la Communauté Européenne sachant que :

- 15 % du financement total est retenu et n'est versé que 3 mois après l'acceptation du rapport final du projet, remis à la fin du projet à la Commission Européenne.
- Une seule avance est effectuée par la Commission et le reste du financement n'est versé que sur justificatif avec un délai de 3 mois.

Les avances de Fond correspondantes aux Projets Européen en cours (1) sont reportées ci-dessous dans la Table 1.

Réserve légale (2)

HON en tant que Fondation doit obligatoirement avoir 3 mois de salaire de son personnel en réserve, ce qui correspond, en 2002, à un montant de 149'855 Francs.

Avance Exceptionnelle pour 2002

Avance de Fond pour Projet EU WRAPIN en cours (1)	124'820
Avance de Fond pour Projet EU Active Health en cours (1)	41'875
Fond de réserve légale (2)	149'855
Fond de réserve (3)	220'000
Avance de Fond Global	536'550

Table 1 Détail de la réserve HON pour l'exercice 2002

Réserve (3)

Le Fond de réserve est cohérent avec les prévisions budgétaires 2004 à 2006 (voir budget en annexe).

Subvention

La subvention n'arrivant qu'en fin d'exercice, HON doit posséder un fond de réserve au moins équivalent à une année de fonctionnement. En effet nous n'avons reçu l'entière subvention 2002 que le 15 janvier 2003.

Fondation Health-on-the-Net
budget 2004 - 2008
en francs suisses

Annexe 5: budget 2004-2008

	comptes 2003	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes						
DASS - subvention - Exploitation HON - Accréditation	500'000	500'000	615'000	615'000	615'000	615'000
DASS - subvention - Accès personnes handicapées & âgées			85'000	85'000	85'000	85'000
DASS - subvention - Bureaux HUG *	110'000	110'000				
DASS - subvention totales	610'000	610'000	700'000	700'000	700'000	700'000
Projet européen WRAPIN 09/2001 - 08/2003	111'568	71'820				
Projet européen Active Health 08/2002 - 01/2004	67'500	45'000				
Projet européen PIPS		148'732	276'828	126'819	74'717	0
	789'066	875'552	976'828	826'819	774'717	700'000
Publication de contenu médical local			30'000	50'000	70'000	70'000
Développement et hébergement de sites Web locaux						
Stop Tabac	60'115	55'000	55'000	55'000	55'000	55'000
Stop Tabac for Kids	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000
	61'115	56'000	56'000	106'000	126'000	126'000
Conférence MedNet 2003 "Internet in Health for All"						
Recettes MedNet 2003	66'648					
Recettes totales	916'829	931'552	1'062'828	932'819	900'717	826'000
Dépenses						
Salaires (yc charges sociales)						
Exploitation HON	206'623	350'000	360'000	370'000	370'000	370'000
Accréditation HON	105'135	170'000	180'000	200'000	200'000	200'000
Stagiaires	10'800	25'000	25'000	30'000	30'000	30'000
Projet européen WRAPIN	183'386					
Projet européen Active Health	100'000	12'500				
Projet européen PIPS		148'732	276'828	126'819	74'717	
Contenu local - personnes handicapées - âgées		85'000	85'000	85'000	85'000	85'000
Salaires - dépenses totales	605'944	791'232	926'828	811'819	759'717	685'000
Frais légaux		5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
Frais d'audit	9'687	6'500	6'500	6'500	6'500	6'500
Conférence MedNet 2003 "Internet in Health for All"	55'140					
Déplacements, réunions, relations publiques, conseil de Fondation	53'257	62'000	62'000	62'000	62'000	62'000
Renouvellement des équipements		30'000	25'000	25'000	25'000	25'000
Noms de domaine, photocopieur, Courrier, matériel bureautique	8'507	9'000	9'000	9'000	9'000	9'000
Locaux et connexions informatiques	110'000	110'000	110'000	110'000	110'000	110'000
Dépenses totales	842'535	1'013'732	1'144'328	1'029'319	977'217	902'500
Résultat avant prélèvement sur le Fond de réserve	74'295	-82'180	-81'500	-96'500	-76'500	-76'500
Prélèvement sur le Fond de réserve (3)	-74'295	0	81'500	96'500	76'500	76'500
Résultat d'exploitation	0	-82'180	0	0	0	0
Capital	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Avance Exceptionnelle						
Avance de Fond pour Projet EU WRAPIN en cours (1)	117'666					
Avance de Fond pour Projet EU Active Health en cours (1)	46'875	21'875				
PIPS (1)		131'247	163'271	125'768	112'744	
Fond de réserve légale (2)	80'906	129'825	138'750	150'000	150'000	150'000
Fond de réserve	291'100	208'920	127'420	30'920	-45'580	-9'336
Avance de Fond Global	536'549	491'867	429'441	306'688	217'164	140'664

(*) Subvention pour les locaux pour 2003 et 2004 et incluse dans "DASS - subvention - Exploitation HON" 2005 -2008

(1) 15% de réserve + 3 mois d'avance pour le délai EU (voir note explicative en annexe)

(2) Minimum légal: 3 mois de salaires du personnel

ANNEXE 6

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 700 000 F de 2004 à 2008 à la Fondation Health On the Net

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Résultat courant
TOTAL des charges de fonctionnement induites	500'000	700'000	700'000	700'000	700'000	700'000	0	0
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (règles (eau, électricité, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32 + 33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges Perte comptable [300] Provision [305] (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	600'000	700'000	700'000	700'000	700'000	700'000	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	600'000	700'000	700'000	700'000	700'000	700'000	0	0
Remarques :								

Signature du responsable financier :

Date : 3.7.04

Dominikus RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

